27 Grande rue 70240 SAULX
Tél. : 03 84 95 89 90
Courriel : spanc@cctv70.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Contrôle diagnostic préalable à la vente d'un bien immobilier

Demandeur du diagnostic :

☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

Renseignements sur l'immeuble en vente

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° de parcelle cadastrale : ..... Section : .....

Renseignements sur le vendeur

Nom et prénom : .....

Raison sociale + SIRET (le cas échéant) : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Notaire en charge de la vente

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Personne à contacter pour un rendez-vous sur site(s) (si différente du propriétaire)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone: ..... Email : .....

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage :

- **à renvoyer ce formulaire à l'adresse mail suivante : spanc@cctv70.fr ;**
- **à prendre en charge la redevance correspondante, fixée par délibération du Conseil Communautaire (règlement à effectuer au Service de Gestion Comptable après réception du titre de paiement) ;**
- **en cas d'absence au rendez-vous et pour le bon déroulement du contrôle, à autoriser le technicien à pénétrer sur la propriété en question et à effectuer les contrôles nécessaires (dans le cas contraire le déplacement et le temps passé seront facturés).**

Fait à .....

Le .....

Signature :

Le montant du contrôle diagnostic est de 200,00 €.

Vous devrez vous munir de l'ensemble des documents en votre possession relatifs à votre installation d'assainissement (factures des travaux, plans, photographies, factures de vidange, etc.).
Vous devrez également veiller à ce que vos ouvrages, notamment les regards de visite, soient facilement accessibles. Votre présence est indispensable lors du contrôle.
En cas de nécessité d'une contre-visite, celle-ci vous sera facturée 80 euros.

Le délai de traitement est de 5 semaines maximum à compter de la date de réception du dossier.